

# ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 165

présenté par  
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:**

« I. – Les règles de financement du logement social sont adaptées à la prise en compte des surcoûts d'investissement liés à une amélioration de l'efficacité énergétique, sans pénaliser les occupants.

« II. – Les modalités d'application du présent article sont fixées par un décret en Conseil d'Etat. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.